



PRÉFET DE L'YONNE

Sous-Préfecture de Sens
Service de la réglementation et de la cohésion sociale

AFFAIRE SUIVIE PAR :
MME Pascale CORNU
TEL : 03 86 83.95.36
pascale.cornu@yonne.gouv.fr

Compte rendu de la réunion de la commission de Suivi de Site concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Société CHEZE à LA CHAPELLE SUR OREUSE

Réunion du 11 juin 2015 à 9 H 30 sur le site de la Société CHEZE, route de Hollard à LA CHAPELLE SUR OREUSE.

Placée sous la Présidence de : Monsieur Hervé DOUTEZ, Sous-Préfet de SENS.
En présence de:

Collège « Administrations de l'Etat » :
Monsieur Philippe WATTIAU, DREAL.
Monsieur Philippe CANAULT, DDT.

Collège « Elus des collectivités territoriales » :
Monsieur Moïse GOUREAU, Maire de La Chapelle sur Oreuse,
Monsieur Jean-Luc PELLARD, 1^{er} adjoint Gisy les Nobles,

Collège « Riverains d'installations classées pour lesquelles la commission est créée ou Associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission est créée » :

Monsieur Maurice VASTZ, ADENY,
Monsieur Guy PERDRIAT, ADENY,
Madame Catherine SCHMITT, Association Yonne Nature Environnement.

Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission est créée » :

Monsieur Pascal METTEY , Directeur délégué

Collège « Salariés de l'installation classées pour laquelle la commission est créée » :

Monsieur Yannick DUBREUIL, Responsable d'exploitation, CHEZE,
Madame Catherine LUCQUIN, Assistante d'exploitation, CHEZE.

Etaient également présents :

Madame Michèle CROUZET, vice-présidente Conseil Départemental, Madame Estelle MUTSCHLER chargée mission environnement Conseil départemental, Madame Pascale CORNU, sous-préfecture secrétariat de la Commission de suivi de site, Monsieur Benjamin CUARTIELLES, DREAL, Monsieur Jean-Louis MARTINEAU, 1^{er} adjoint de La Chapelle sur Oreuse, suppléant,

Le quorum est atteint et la commission peut délibérer valablement.

Monsieur le Sous-Préfet remercie les participants de leur présence.

Le compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2014 sur le rapport d'activité de l'année 2013 est validé par les membres de la commission

M DUBREUIL présente ensuite, le rapport d'activité de l'année 2014, adressé préalablement aux membres de la Commission.

BIOREACTEUR :

Un arrêté préfectoral n°PREF DCP-SEE-2014-0272 permet le déploiement de casiers bioréacteur pour permettre une exploitation sur une surface réduite (2500m²) en 18 mois. Ce procédé est effectif depuis le 20 octobre 2014. Création d'un casier (BR01) avec recirculation de lixiviats et captage à l'avancement du biogaz.

ACTIVITE DU CENTRE :

Le tonnage reçu en 2014 est de 79 400 tonnes.

56 546 t de déchets ultimes ont été enfouies. (AP : 60 000).

12 350 t ont été triées. De ce tri, 6 496 t ont été sorties pour être valorisées.

L'augmentation des quantités de déchets valorisés permet de rester en dessous des seuils de l'autorisation pour le stockage

5 t de pneumatiques trouvées dans la nature, ont été récupérées par la communauté de communes.

Mme SHMITT demande que soit précisée la part de matériaux inertes et de terres inertes.

Les 16 356 t sont constituées de terres inertes qui peuvent provenir de chantiers et qui servent à la couverture hebdomadaire du casier, à la constitution de stocks en cas d'incendie, à la couverture de temporaire de zones non exploitées et pour le fond de casier BR01.

Le tri du bois a été amélioré. Le bois « A », plus noble et non traité (bois de charpente, palette) est renvoyé en chaufferie pour une valorisation énergétique, hors site. Le bois « B », bois adjuvanté (avec colle ou contre plaqué) est recyclé sur place.

Le bois représente environ 300 t des déchets traités. Le bois « B » est plus nombreux. Une benne réservée « aux meubles » est placée sur le site

Une réflexion s'engage avec les sociétés sur l'utilisation du bois et notamment les chaufferies biomasse.

TRAFIC :

310 rotations en moyenne par mois.

VALORISATION DU BIOGAZ

4 094 966 m³ de biogaz ont été valorisés en chaleur et électricité sur les 4 839 008 m³ captés (552 m³/h) en 2014 (+ 46% par rapport à 2013).

Entre 2011 et 2014, la quantité de gaz capté a été multipliée par 4.
Le captage du gisement est arrivé à un niveau stable.

BIODIVERSITE :

Dans le cadre des visites de groupes scolaires ou autres, une présentation du recyclage de restes de repas est faite. Introduction de 3 poules sur le site.

Pour une gestion raisonnée des surfaces enherbées, 3 moutons sont prévus.

Valorisation des espaces fleuris : 6 ruches.

Intégration de haies propices à la présence d'insectes dans le cadre de l'aménagement paysager.

En 2014, 12 écoles ou groupes ont visités le site. Les retours sont positifs

QUESTIONS DIVERSES :

La situation concernant l'impact olfactif s'est fortement améliorée en 2014 et 1^{er} semestre 2015.

Des travaux d'élagage et de déboisement ont été faits dans le virage et le long de la route et ont permis d'éviter l'accumulation d'odeurs dans le virage.

Faire un rapprochement entre l'émission du gaz et les déchets est impossible. On estime qu'environ 20 % du gaz provient des ordures ménagères.

L'aménagement de la route sera fait par une entreprise déléguée. Le conseil départemental a préconisé l'aménagement des banquettes et du tracé de la ligne. Une déclaration de travaux sera déposée en mairie.

La route ne sera pas élargie, car cela pourrait inciter les véhicules lourds ou légers à rouler plus vite. Le réaménagement des banquettes permettra l'écoulement des eaux de pluie sans détériorer le bas-côté.

Dans la partie basse de la route les travaux d'élagage seront faits par CHEZE.

Chaque semaine, il est constaté du grillage écrasé dans le virage. L'installation d'une clôture plus rigide sera étudiée.

La mairie va rappeler la réglementation de la vitesse. 50 km/h sur 2 km.

Concernant la boue amenée par les camions, en 2014, l'achat « d'un décrocteur » a été envisagé. Ce projet est encore à l'étude. Un nettoyeur haute pression est à la disposition des conducteurs.

Des camions sont toujours stationnés le long de la route. Des panneaux d'interdiction vont être mis.

Aucun incendie n'a été à déplorer en 2014.

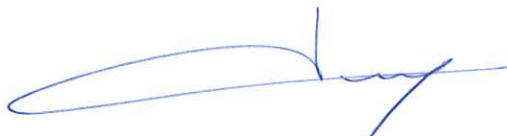
Le piézomètre 5 a retrouvé des valeurs normales. Le dérèglement constaté sur les valeurs en 2012 provient certainement de son implantation.

Les valeurs atmosphériques sont réglementaires.

La déclaration annuelle des rejets « GEREP » (données relatives aux émissions de polluants dans l'air, l'eau, le sol et les déchets des installations classées) est annexée au compte rendu

La séance est levée à 10 h 45 et se termine par une visite du site.

Le Sous-Préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, connected strokes that end in a sharp downward hook.

Hervé DOUTEZ